



Le Diplôme D'Instructeur Fédéral (partie spécifique)

OBJECTIF

Le Diplôme d'Instructeur Fédéral permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la C.F.J.J.B.

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Pour s'inscrire à la formation, le candidat doit :

- Etre âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen
- Etre licencié à la CFJJJB depuis plus d'un an
- Détenir un passeport sportif
- Avoir suivi un stage d'arbitrage de la CFJJJB (ou IBJJF) de moins d'un an (diplôme ou passeport sportif signé)
- Etre ceinture bleu depuis minimum un an
- Adresser un dossier d'inscription complet à la C.F.J.J.B au plus tard un mois avant la date de l'examen le dossier de candidature est valable pour une saison sportive complète (du 1er septembre au 31 août).

Dossier d'inscription à l'examen spécifique :

- Une fiche de renseignement sur papier libre avec une **photographie** :
 - Nom et prénom, date de naissance, nationalité, adresse, N° de téléphone.
 - Profession
 - N° de licence, club et département.
- Une enveloppe timbrée (format A4) libellée aux nom et adresse du candidat.
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité nationale, permis de conduire, passeport).
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de candidature.
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement du sport datant de moins de 3 mois à la date de dépôt du dossier de candidature.
- Une copie ou photocopie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S) ou équivalent.
- Une photocopie de la licence C.F.J.J.B / F.F.S.T de la saison en cours.
- Selon les disciplines : attestation de grades ou de niveaux.
- Un règlement de 50€ à l'ordre de la FFST correspondant aux frais d'inscription.
- Un règlement de 100€ à l'ordre de la CFJJJB correspondant aux frais de passage de l'examen du D.I.F spécifique.

NB : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Cet examen est placé sous la responsabilité technique et pédagogique des commissions Sportives concernées de la CFJJB. Cet examen doit se conformer aux directives nationales, et en présence d'un ou plusieurs représentants de la Confédération. (Responsables régions ou dirigeant de la CFJJB ainsi que le président de la FFST ou représentant).

Conditions d'inscription :

- Etre âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen
- Etre licencié a la CFJJB
- Détenir un passeport sportif
- Avoir suivi un stage d'arbitrage de la CFJJB
- Etre ceinture bleue depuis 1 ans minimum
- S'inscrire au prés du siège de la CFJJB d'inscription au plus tard un mois avant la date de l'examen. (Par téléphone ou par email)

(Le jour de l'examen le candidat devra être à jour de toutes les formalités administratives ou il sera éliminé)

SPECIFIQUE : Examen portant sur la discipline enseignée.

- 1 : Enseignement / pédagogie
- 2 : Savoir technique
- 3 : Arbitrage

Les unités de validations 1, 2 et 3 seront acquises si le candidat obtient la moyenne à chaque qu'une de ses unités

L'UV 1 est validé si le candidat obtient la moyenne et un avis favorable de l'examineur.

Seule l'acquisition de l'ensemble des UV permet d'obtenir le spécifique. Attention si le candidat obtient une note inférieure à 8 il sera éliminé et ne passera aucun des UV restants.

Dans le cas ou un UV n'est pas validé le candidat devra repasser ce dernier jusqu'à sa obtention pour obtenir l'examen.

Enseignement et pédagogie (UV1)

Type : Epreuve pratique Durée : 45 minutes coefficient : 8

L'épreuve comporte une partie pratique et orale sur la pédagogie liée à l'enseignement. Le candidat devra démontrer sa capacité à transmettre un savoir en rapport avec son public (Enfants ou adultes).

- Conduire un cours dans sa totalité (Echauffement, technique...)
- Présentation d'une technique libre avec un partenaire.
- Présentation et réalisation d'une séquence pédagogique (Technique tiré au sort).

Savoir technique (UV2)

Type : Epreuve Pratique Durée : 45minutes coefficient : 4

L'épreuve comporte une partie pratique et orale sur sa connaissance technique. Le candidat devra démontrer sa connaissance technique relative à sa ceinture.

- Présentation de 3 séquences techniques imposées avec un partenaire.

L'arbitrage (UV3)

Type : Epreuve Pratique Durée : 20 minutes coefficient : 2

L'épreuve comporte une partie pratique et orale sur la connaissance du règlement. Le candidat devra démontrer sa connaissance relative à sa ceinture.

- Les points
- Les pénalités
- Les restrictions (Dans sa ceinture respective)